

Le maréchal eut l'obligeance de nous remettre ensuite un mot d'écrit qui nous exempta de loger des ennemis.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je désirerais que le témoin voulût bien déposer à l'occasion de la visite que M. le maréchal lui a faite dans le mois de septembre. Il a été déposé, dans l'instruction, qu'une voiture, contenant deux ou trois personnes, était arrivée dans sa maison en même temps que le maréchal s'y trouvait.

M. BUISSON. — Le maréchal n'était pas chez moi à ce moment, et j'ai protesté, devant le juge d'instruction de Nancy, contre la déclaration du témoin qui a dit cela.

En effet, lorsque j'eus terminé ma déposition, le juge d'instruction de Nancy me dit : « Il y a un témoin qui a déposé que le prince Frédéric-Charles était venu chez vous dans une voiture découverte, à deux chevaux ». Eh bien, ce monsieur n'était pas le prince Frédéric-Charles ; c'était tout bonnement le père de M. Lapointe, sous-lieutenant, attaché à la suite du maréchal.

M. LE LIEUTENANT-COLONEL COSSERON DE VILLENOSY. — Je vous demanderai la permission, monseigneur, de compléter avant tout en quelques mots rapides ce que j'ai dit, et de réparer un oubli que j'ai fait dans la dernière partie de ma déposition.

On a beaucoup parlé de l'armée de Metz et de la difficulté d'exécuter une sortie dans les derniers temps du siège.

Le 14 octobre, — je ne crois pas me tromper sur cette date, — on entendit pendant la nuit une canonnade violente dont on ne connaissait pas la cause.

Le bruit se répandant partout que c'était l'approche d'une armée de secours, immédiatement les soldats prirent leurs sacs et plièrent leur campement.

On se rendit auprès du maréchal Bazaine pour s'informer auprès de lui de la cause de cette canonnade.

Le maréchal répondit qu'il ne fallait pas s'en préoccuper, que cette canonnade provenait d'une attaque de Thionville. C'était une erreur ; il s'agissait, ainsi que nous l'avons su plus tard, d'une attaque de Verdun. D'autres personnes ne pensaient pas comme lui, et le général de Ladmirault envoya à cette occasion une dépêche au fort Saint-Quentin, où était établi un observatoire d'où l'on pouvait mieux voir ce qui se passait. Cette dépêche était ainsi conçue :

« Si vous pouvez m'assurer qu'on se bat en avant de Gravelotte, je pars de suite avec mon corps d'armée. » Ceci m'a été répété par le commandant du fort Saint-Quentin.

Le fait m'a paru tellement important que j'en ai pris note en l'écrivant sous sa dictée. La copie de cette note a été jointe à ma déposition écrite. Il est extrêmement fâcheux que le général de Ladmirault n'ai pas donné suite à sa résolution première...

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous invite à vous borner à faire votre déposition sans vous livrer à des appréciations.

M. LE LIEUTENANT-COLONEL DE VILLENOSY. — Vers la même époque il y a eu des communications avec Thionville, dont j'ai eu connaissance. J'ai su qu'un soldat de la garde mobile était arrivé de Thionville, mais je ne l'ai pas vu. Un payeur parti de Metz est allé à Thionville, et après être resté quinze jours absent, il est rentré dans Metz.

Il était parfaitement connu à Metz, que de grands approvisionnements de vivres avaient été réunis à Thionville. Cette question des vivres a été exposée d'une façon peut-être incomplète au conseil, et je ne sais pas si je dois donner, à ce sujet, certains renseignements qui

sont à ma connaissance. Ainsi, voici un fait que je n'ai entendu raconter par personne : on a consommé à Metz de très-grandes quantités de grains pour la fabrication de la bière, qui n'a été interrompue que dans les derniers jours du siège. Or, on sait quelle grande consommation de grains comporte cette fabrication !

Il est resté encore dans les forts de Metz de petits approvisionnements de vivres qui n'ont pas été distribués, et les souffrances de la garnison n'ont pas été partout les mêmes. Ainsi, le fort de Plappeville a consommé pendant très-longtemps des approvisionnements de bestiaux ; au fort Saint-Quentin, les distributions de pain se sont toujours faites régulièrement. Il en était de même pour beaucoup d'autres endroits encore. D'un autre côté, les



LE GÉNÉRAL BOYER.

habitants avaient fait des approvisionnements pour leur consommation personnelle : en réunissant toutes ces ressources on aurait pu prolonger la résistance. Ce qui a amené la perte forcée de l'armée, c'est la disposition suivante : on a déclaré un jour qu'il y avait une responsabilité différente, celle de M. le général Coffinières, gouverneur de la place de Metz, et celle du maréchal Bazaine, commandant en chef de l'armée ; et, en conséquence, on a décidé que, non-seulement les vivres seraient distincts pour l'armée et la place, mais encore que les différents corps qui étaient séparés par la Moselle ne pourraient faire traverser la ville aux différents approvisionnements qu'ils avaient, de manière que les souffrances se sont trouvées inégalement réparties dans les différents corps, par suite de l'impossibilité où ils ont été de faire entre eux des échanges de denrées.

Comme les magasins de la place étaient plus considérables que ceux de l'armée, les approvisionnements de l'armée ont été épuisés les premiers. Cet épuisement a été complet pendant quelques jours, et, à cette occasion, j'ai eu la douleur de voir un soldat tomber de faim dans la rue, presque au même endroit où, plus tard, j'ai vu affichée par les Prussiens la vente à l'enchère des denrées qu'ils avaient trouvées dans des forts. Non-seulement l'armée s'est trouvée affaiblie physiquement par ces mesures, mais encore on a cherché à diminuer sa confiance par les dispositions les plus extraordinaires.

Vers la fin d'octobre, je rencontrai M. le général Coffinières dans une rue de Metz. Il m'appela, et me prescrivit de faire rechercher à l'École d'application tous les documents à ma connaissance relatifs aux conditions à obtenir pour la population civile dans les cas de reddition d'une place forte. Je lui dis : « Mais on songe donc à faire une capitulation ? Ne prend-on pas de mesures pour la destruction des armes et du matériel de guerre ? » Le général était pressé, je l'étais moi-même pour affaires, et nous nous séparâmes ce jour-là. Je me rappelle toutefois avoir insisté beaucoup sur cette mesure de destruction des armes et du matériel de guerre.

Je fis la note que me demandait le général Coffinières, et je la lui portai à son quartier général, à Metz. En examinant cette note, qui avait été faite sous une forme historique, le général me dit : « Ce n'est pas cela que je vous demande ; veuillez rédiger cette note sous forme d'articles, qu'on puisse proposer à l'acceptation de l'ennemi. »

Je refis donc mon travail, et je le portai à l'hôtel du général Coffinières. En causant, j'insistai très-vivement auprès de lui pour la destruction des armes, du matériel de guerre et des poudres. Il me répondit : « Que voulez-vous, mon cher camarade, je n'y puis rien ; les Prussiens veulent avoir tout en bon état. » Je fis quelques observations très-vives sur ce qu'il me disait, et je demandai pour qui nous étions chargés de travailler, et quels intérêts nous avions à défendre. Il me répondit : « Mais nous obtenons quelque chose en échange, et les officiers conserveront leurs armes et leurs bagages. »

Je fus stupéfait, je l'avoue, de cette réponse. « Mais, mon général, à quoi pense-t-on ? Peut-on avoir de pareilles idées, et que sont nos propriétés particulières en présence de cet immense matériel que nous allons laisser à l'ennemi ? »

Le général laissa ces mots sans réponse, et nous nous quittâmes.

J'eus la douleur, plus tard, de voir que le projet de convention relatif à la population civile, qu'on m'avait prescrit de rédiger, avait été conservé en entier dans le protocole de la convention. Ce projet, je l'avais envoyé sous enveloppe, en y joignant une lettre au général Coffinières.

Je n'ai pas conservé la minute de mon travail ; mais la date est importante ; je suis sûr que ce fait a précédé la date qu'on a donnée comme étant celle des premières négociations pour capituler.

Je disais, monseigneur, que j'avais eu le chagrin de voir que ma rédaction avait été complètement conservée ; il y a eu cependant deux changements : l'un concernait un délai à donner aux fonctionnaires civils pour l'enlèvement de leur mobilier ; ce paragraphe a été supprimé. L'autre changement, qui se trouvait dans beaucoup de traités, était celui qui déclarait qu'en cas de protestations ou de difficultés les articles seraient interprétés dans le sens le plus favorable à la population.

Cet article fut transporté dans l'acte principal de la convention. Non-seulement, on n'en

a pas tenu compte, mais la capitulation n'a pas été observée par les Prussiens ; les officiers n'ont pas conservé leurs bagages, comme cela avait été convenu ; les soldats ont été dépouillés de leurs sacs de campement. Cela, je l'ai vu, vu de mes propres yeux ! Ensuite les Prussiens ont fait subir aux habitants de Metz de mauvais traitements. Je tiens d'une personne digne de foi, de la femme d'un officier qui habitait à Metz, en face du grand séminaire, qu'elle a vu dépouiller l'hôpital qui y était établi d'une partie des couvertures des malades ; et la maison qu'elle occupait a été violemment envahie par les Prussiens.

Un de mes amis, M. Wytz, commandant d'état-major, blessé très-grièvement d'un obus à la jambe, fut soumis à la visite la plus dure, et renvoyé par les Prussiens avec cette note : « Totalement invalide. » Après cette visite, on lui dit : « Allez vous faire culotter sur l'escalier. »

Voilà, monsieur le président, les faits dont nous avons été témoins à Metz, moi et mes camarades. C'est sous l'impression des sentiments que j'éprouvais, après avoir eu le chagrin d'être l'un des instruments employés à ces actes indignes, que j'ai voulu protester. J'ai fait signer par un certain nombre de mes camarades une protestation contre les clauses de la capitulation...

M. LE PRÉSIDENT. — Ceci ne se rapporte plus à l'affaire qui se débat devant le conseil. Vous avez achevé votre déposition sur les faits relatifs à la capitulation ?

M. LE COLONEL DE VILLENOISY. — J'ai encore un mot à dire.

J'espérais, en quittant Metz, avoir fini avec ces tristes événements ; non, une nouvelle douleur m'était réservée. J'avais résolu de ne pas subir la captivité ; je me cachai, et je partis en habits bourgeois. Ma mauvaise vue me fit tomber dans un convoi de prisonniers qu'on emmenait : c'étaient les 57^e et 63^e régiments. Au moment où je rencontrai ces troupes, il venait de se passer une scène épouvantable : les paysans ne voulaient pas croire à la capitulation de Metz ; ils arrivaient, les uns pour s'assurer du fait, d'autres pour apporter des vivres dans la ville.

Une femme avait rencontré son fils qui s'en allait en captivité ; elle s'était jetée dans ses bras, et on l'avait écartée violemment. Une rixe avait failli s'ensuivre ; les Prussiens éloignaient à coups de crosse les paysans. Je me cachai dans un groupe ; j'espérais ne pas être reconnu. Je le fus cependant, non par les Prussiens, mais par un de nos soldats. Je vois encore sa figure énergique. Ce malheureux me tendit la main et dit : « Voyez où on nous conduits, après nous avoir fait souffrir pendant trois mois ! » Je ne pouvais ni avancer ni reculer.

Monsieur le président, c'est alors que j'ai fait le vœu et serment, si je parvenais à franchir l'obstacle, de faire connaître la vérité, et de réclamer justice pour cette armée si indignement abandonnée. Il me fut alors facile de voir que les lignes prussiennes, et ces ouvrages qu'on nous avait si vantés, n'étaient rien ; je m'aperçus, — je suis homme du métier, et il ne me fallut pas beaucoup de temps pour m'en assurer, — qu'on aurait pu passer partout et toujours ; il n'y avait rien de gardé !

M. LE GÉNÉRAL HENRY. — Le 28 octobre, vers midi, je reçus une lettre émanant du grand quartier général, et qui était signée, par ordre : « Jarras. » Cette lettre m'informait que mission m'était donnée de présider les commissions chargées de la remise du matériel qui devait être faite, aux termes de la convention, à l'armée prussienne.

Le 29, naturellement, nous n'avons rien fait. Le 30, j'arrivai avec ma lettre de créance

auprès du général prussien von Kummer. Il me reçut avec une très-grande courtoisie, fit appeler le général Zimmermann, qui devait présider les commissions prussiennes, me mit en rapport avec lui, et nous dit : « Messieurs, prenez vos dispositions en vue des opérations que doivent faire les commissions prussiennes et françaises. » Je donnai rendez-vous au général Zimmermann, et le pria de se rendre à l'hôtel de la subdivision; il y consentit, et nous discutâmes sur la façon dont se feraient les opérations.

Aux termes de la capitulation, il fallait que les commissions reçussent le matériel, puis qu'elles en fissent la remise aux Prussiens. Recevoir le matériel, cela veut dire, en bon français, le compter et l'inventorier.

Après cela, il fallait le faire recevoir par les Prussiens et le recompter; cela faisait une double opération, c'est-à-dire un double supplice. J'eus le bonheur de faire prévaloir cette idée, que mes malheureux camarades qui seraient chargés de ce travail pourraient se mettre immédiatement en rapport avec les Prussiens.

Le témoin entre ensuite dans de longs détails trop spéciaux sur la remise et la réception du matériel.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous pu vous rendre compte de la valeur et de l'importance du matériel?

M. LE GÉNÉRAL HENRY. — Non, je ne l'ai pu.

M. LE PRÉSIDENT. — Combien de temps a duré l'opération de l'inventaire dont vous étiez chargé?

M. LE GÉNÉRAL HENRY. — Six semaines.

M. LE PRÉSIDENT. — Ce n'est qu'au bout de six semaines seulement que l'ennemi a pu disposer du matériel?

M. LE GÉNÉRAL HENRY. — Il était le plus fort, et il en a disposé le plus tôt qu'il a pu.

M. BOUTELLER, intendant. — Le 28 octobre, en même temps que l'ordre général relatif à la capitulation nous était envoyé, on donnait des ordres pour la remise du matériel des corps d'armée aux Prussiens.

Le témoin entre dans différentes explications techniques et termine ainsi : En allant remplir ma mission qui consistait à inventorier le matériel, j'avais l'idée qu'après avoir été donné à l'ennemi, ce matériel pourrait faire retour à la France; comme je me trouvais dans un cas de force majeure, et que je ne pouvais remplir strictement mon mandat, je me suis borné à rédiger un procès-verbal, lequel a été remis au juge d'instruction.

Le capitaine Gudin prend place à la barre.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez été entendu précédemment par le conseil, je vous rappelle pour que vous continuiez votre déposition sous la foi du serment que vous avez déjà prêté.

Faites votre déposition, et dites au conseil si vous savez ce que sont devenus les papiers ou registres que le général Boyer a pu laisser au moment de son départ.

M. GUDIN. — J'ignore complètement ce qu'ils ont pu devenir. Je crois qu'ils ont été laissés à Metz avec les archives, mais rien n'a été détruit avant notre départ.

M. LE PRÉSIDENT. — Et les papiers et les registres du cabinet du maréchal? Vous ne pouvez donner sur ce point aucun renseignement?

M. GUDIN. — Il n'a pas été emporté de registres en Allemagne, sauf quelques rapports confidentiels de commandants de corps, mais tous les papiers qui ont été emportés ont été publiés dans le livre qu'a fait paraître le maréchal.

M. LE PRÉSIDENT. — Les papiers laissés par le général Boyer n'ont pas été brûlés après son départ?

M. GUDIN. — On a brûlé quelques lettres particulières, mais aucun papier de service.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous ignorez ce qu'ont pu devenir les lettres adressées au maréchal par les officiers généraux commandant les armées ennemies?

M. GUDIN. — Ces lettres ont été forcément envoyées à l'état-major général, parce qu'en ce qui touche les papiers et les lettres qui étaient chez le maréchal, M. le capitaine de Mornay et moi nous en avons pris copie et nous n'en avons fait disparaître aucune. Tous ces papiers ont été emportés en Allemagne, comme j'ai eu l'honneur de le dire au conseil, et ils ont paru dans le livre que le maréchal a publié en France, lors de sa rentrée.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez donc aucun renseignement à donner sur les lettres adressées par le quartier général ennemi au quartier général français?

M. GUDIN. — Non, monsieur le président.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Le témoin a-t-il eu connaissance de la lettre adressée le 28 au général Jarras par le quartier général prussien?

M. GUDIN. — Cette lettre est arrivée le 29, c'est celle qui nous a été remise quand nous avons été à Corny.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Il y a une autre lettre qui a été envoyée le 28?

M. GUDIN. — Je n'ai pas vu cette lettre, mais j'ai eu connaissance de son contenu; c'est celle qui était relative aux drapeaux. Elle disait que, si les drapeaux n'étaient pas livrés, la capitulation ne serait pas acceptée.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Ainsi vous avez eu connaissance du contenu de cette lettre du 28?

M. GUDIN. — Oui, mon général.

M^e LACHAUD. — Je prie M. le président de vouloir bien demander au témoin s'il ne se souvient pas que le 26, après la réunion du matin, le général Soleille est venu au quartier général; a-t-il gardé le souvenir de ce que lui a dit le maréchal, à l'occasion des drapeaux?

M. GUDIN. — Le 26, j'étais dans le cabinet du maréchal, comme nous y étions toujours; je ne sais pas si ce que je vais rapporter s'est passé à l'issue du conseil ou pendant le conseil, parce que le général Soleille restait souvent après le conseil, mais j'ai assisté à une conversation entre le maréchal et le général Soleille, dans laquelle il a été question d'abord de la destruction du matériel.

Le maréchal voulait faire détruire les fusils de l'armée, et, de son côté, le général Soleille faisait observer avec insistance au maréchal que la destruction des fusils était pour le soldat sa manière d'exprimer son état d'indiscipline, et que cette mesure pourrait amener les plus grands dangers après les souffrances endurées par l'armée et les douleurs de la capitulation; il ajoutait que cette armée, après avoir montré la plus grande discipline jusqu'alors, pourrait, si la destruction du fusil était décidée, se livrer aux actes les plus regrettables.

Il est bon de rappeler qu'à ce moment des hommes, souffrant de la faim, se présentaient aux avant-postes prussiens pour y demander du pain. C'est sous l'influence de ces faits et de ces pensées, que le général Soleille s'est montré opposé à la destruction du matériel.

Après la question du matériel, s'est présentée celle des drapeaux. Le maréchal, reconnaissant ce que pouvait avoir de fondé l'opinion émise par le général Soleille, lui avait recommandé de faire réunir les drapeaux par les commandants d'artillerie, et de les faire

conduire dans des voitures couvertes, accompagnées, à l'arsenal de Metz, le 27 au matin, pour y être détruits. Et l'ordre de les détruire a tellement été donné, qu'à propos des aigles le maréchal a dit au général Soleille, je me le rapelle bien, qu'afin qu'il n'en reste aucune trace, « on fera, a-t-il ajouté, jeter les aigles dans un des fourneaux qui doivent se trouver à l'arsenal, et elles seront détruites immédiatement. »

Quant à la dépêche du 29, c'est moi qui l'ai traduite, et je proteste complètement contre l'expression dont on s'est servi en disant que le prince Frédéric-Charles se réjouissait, avec le maréchal, que le matériel eût été conservé intact pour être livré aux Prussiens. C'eût été dans tous les cas une expression allemande, mais elle n'y était pas. Cette lettre était adressée par le général Stiehle, et non par le prince Frédéric-Charles, au général Jarras, et il y était dit simplement que le général de Stiehle était heureux de savoir que le matériel de Metz avait été conservé en état : ce qui est tout différent. On disait encore que le général Jarras serait interné à Mayence, et que le maréchal serait reçu à Corny, à cinq heures, par le prince Frédéric-Charles.

M. LE COLONEL RÉMONT. — J'étais à Metz dans une double position ; j'y avais un emploi double, celui de chef de l'arsenal et celui de directeur du génie de l'armée. J'étais sous les ordres du général de Coffinières, et j'allais tous les jours au rapport avec les autres chefs de service prendre ses instructions.

J'ai attiré l'attention du gouverneur sur la question de destruction du matériel, en lui demandant, dans le courant d'octobre, s'il ne conviendrait pas de prendre certaines dispositions, d'établir des projets de destruction rapide. C'était une opération délicate, longue ; l'arsenal étant au milieu de la ville, on ne pouvait pas risquer de faire du feu pour brûler le matériel. Le gouverneur m'a dit : « Attendez des instructions, des ordres, et bornez-vous pour le moment à mettre en lieu de sûreté toutes les pièces nécessaires pour reconstituer ailleurs cet arsenal du génie, le seul et unique pour toute la France, en cas d'événement malheureux.

Je pris ces précautions. Mais, au dernier moment, le jour de la capitulation, voici ce qui est arrivé : La capitulation nous a été annoncée au rapport, chez le gouverneur, dans la journée du 28 au soir ; il ne nous en a pas donné copie, il nous a donné une lecture, et il y avait là, mêlées ensemble, diverses pièces telles que le protocole, l'appendice, puis l'ordre d'adieu du maréchal. Ces pièces n'étaient pas distinctes dans la lecture, nous les avions toutes confonduës, cela faisait partie d'un tout qui avait l'air d'avoir été accepté par l'ennemi, et ce qui m'a le plus frappé est ceci : Si Metz fait retour à la France, tout le matériel fera également retour à la France. Mon impression, au sortir de ce rapport, a été que je devais veiller à la conservation du matériel, dans l'intérêt même de la France. J'ai eu l'occasion d'intervenir auprès de l'autorité prussienne même pour empêcher une tentative de pillage qui avait eu lieu dans les premiers jours de l'entrée des Allemands. Les Prussiens s'étaient précipités sur divers objets, particulièrement sur les couvertures, harnachements, et les enlevaient. J'ai été trouver l'autorité allemande pour demander de faire cesser ce pillage, ce qu'on a fait en effet.

J'ai eu la douloureuse mission de faire partie de la commission de remise du matériel sous le commandement du général Henry. Dans cette situation, les Prussiens admettaient comme nous qu'il fallait compter. Cela nous confirmait dans notre opinion qu'il fallait surveiller le matériel, absolument comme s'il devait un jour faire retour à la France.

M. SABRON, garde du génie. — Je n'étais pas chargé du magasin. Le colonel m'a désigné pour tenir les écritures de la remise du matériel, mais je n'ai pas fait de remise de matériel, j'ai fait simplement les écritures, et je n'ai fait absolument que cela. La situation en a été faite, et je ne me suis pas préoccupé de cela davantage. Je n'ai pas eu affaire aux Prussiens, je ne suis pas allé dans les magasins du tout, je n'ai tenu absolument que les écritures.

M. SCELLES, commissaire central, à Metz, pendant la guerre, aujourd'hui à Dunkerque. — Le 17 août 1870, je reçus l'ordre de me rendre immédiatement à l'hôtel de l'Europe, où était descendu, à Metz, le maréchal Bazaine, pour recevoir ses instructions. Je m'y suis rendu ; c'est le colonel Boyer qui m'a reçu, et qui m'a alors demandé des renseignements sur la ville. J'ai donné tous les renseignements qui étaient à ma connaissance. J'ai reçu l'ordre d'exercer une surveillance toute spéciale, et de venir informer le maréchal de tous les faits qui pourraient se produire en ville.

Quand le maréchal eut été prendre possession de son quartier général à Saint-Julien, je fus chargé par le commandant Samuel de lui procurer le plus d'émissaires possible. J'en ai envoyé plusieurs qui ont fait avec, ou sans succès, divers voyages.

J'ai été également chargé par un lieutenant du train des équipages, appartenant à l'état-major général (le lieutenant Charet), de lui trouver des éclaireurs, du service desquels il était chargé. Je lui en procurai deux seulement. Il était très-difficile, à ce moment, d'avoir des individus sur lesquels on pût compter.

J'ai été également chargé de surveiller tous les émissaires prussiens qui pourraient s'introduire en ville. Le service a été fait aussi scrupuleusement que possible. J'avais d'abord comme aides les commissaires de mon service, et puis M. le commissaire de police d'Ars-sur-Moselle. Il a été conduit plusieurs émissaires devant le général Coffinières. Certains ont été retenus, d'autres relâchés.

J'ai été également chargé par M. le général Coffinières de faire le recensement de tous les étrangers de la ville. Ce travail m'a demandé huit jours. Il y en avait à peu près de douze à quinze cents, je crois. Quand il fut terminé, je le portai au général Coffinières, qui me donna l'ordre de faire expulser tous ces individus. Mais je lui fis l'observation que, comme déjà l'ennemi était aux portes de Metz, il y aurait peut être imprudence d'envoyer dans les rangs de l'ennemi douze ou quinze cents espions. Alors, il fut décidé qu'ils ne seraient pas expulsés, mais qu'ils seraient surveillés, de manière qu'aucun d'eux ne pût sortir : c'est ce qui a été fait.

J'ai ensuite été chargé aussi de surveiller la vente des chevaux de troupe pour l'alimentation de la ville et de diverses autres opérations.

J'ai dû faire aussi, pour la municipalité, le recensement des grains qui se trouvaient en ville ; chaque jour j'en remettais le détail au maire ; le nombre de sacs recensés par mes agents s'est monté environ à douze mille.

M. LE PRÉSIDENT. — Rappelez le capitaine Jung.

(Le témoin se présente à la barre.)

M. LE PRÉSIDENT. — Capitaine, veuillez reproduire la partie de votre déposition relative à la lettre ou aux lettres qui ont été apportées du quartier général ennemi le 29 octobre.

M. LE CAPITAINE JUNG. — Le 29 octobre, j'accompagnais l'officier envoyé par l'état-major à Moulins pour recevoir les parlementaires. On allait recevoir une dépêche. A peine arrivés, on sonna à l'avancée ; un officier prussien à cheval vint sur la route, il paraissait très-occupé

et très-pressé, il était porteur de deux paquets, ou plutôt d'une lettre et d'un paquet, la lettre pour M. le maréchal Bazaine, et le paquet pour le général Jarras. Comme il pleuvait, j'ai mis les deux paquets sur ma poitrine. L'officier prussien me dit : « Dépêchez-vous ; » et, au moment où je remontai à cheval, il me répéta encore : « *Eilen sie*, dépêchez-vous. »

Je partis alors au galop et je trouvai le maréchal à la hauteur du village de Longeville. Le moment était trop douloureux pour que tous les détails ne me soient pas restés dans l'esprit. Le maréchal était en arrière de ses deux officiers d'ordonnance ; l'un, le capitaine Gudin, à droite avec une peau de bique par-dessus son uniforme, l'autre, le capitaine de Mornay, à gauche. Il était entre deux haies de soldats en armes, de la garde, je crois. Je ne me rappelle même pas avoir vu à côté de lui messieurs ses neveux. Quant aux bagages et aux voitures, ils étaient derrière lui.

J'étais sur le côté gauche de la route, et je lui remis à lui-même la lettre ; c'était un papier carré de grand format. La lettre était en allemand ; il m'a demandé si je pouvais la traduire ; je lui dis que j'étais à sa disposition. Je traduisis la lettre dans les termes que j'ai donnés au conseil.

Il avait été stipulé dans les termes de la capitulation, la veille, que les troupes seraient remises aux Prussiens à midi précis, que les forts seraient rendus à dix heures, et que le maréchal, avec son état-major, aurait le droit d'aller au quartier général du prince à cette heure-là, à quatre heures. Et c'est alors, un détail qui a paru le frapper surtout : « Faut-il, dit le maréchal, que je rentre à mon quartier général ? » Je lui dis : « Il doit être occupé maintenant par les Prussiens, et je crois qu'il vaudrait mieux pour vous attendre aux avant-postes les ordres du prince Frédéric-Charles. Alors, le maréchal s'adressa à un de ses aides de camp, continua sa route et me remit la dépêche en me disant : « Envoyez la donc à Jarras. » Je la portai au général Jarras, auquel je la remis décachetée, et la traduction lui en fut faite par le commandant Samuel. Je remis aussi le paquet au général Jarras.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous maintenez, par conséquent, complètement votre déposition ?

M. LE CAPITAINE JUNG. — Parfaitement.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous aviez vu l'enveloppe de la lettre. Cette enveloppe portait-elle l'adresse du maréchal ?

M. LE CAPITAINE JUNG. — Oui, cela devait être ; car l'officier prussien m'a dit : « Portez cette lettre au maréchal. » Il ne me l'aurait pas dit, si elle avait été pour le chef d'état-major. Du reste, il n'est pas dans les habitudes de communiquer un ordre au commandant en chef par l'intermédiaire d'un subordonné.

La lettre était signée du général de Stiehle ; la signature seule était de lui. La seule chose regrettable, c'est que le général Jarras ait cru devoir rendre aux Prussiens, à Francfort, ce document.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur le commissaire du gouvernement n'a pas de questions à adresser au témoin ?

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Non, monsieur le président. Les souvenirs du témoin sont précis.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur le défenseur ?

M^e LACHAUD. — Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur le commissaire du gouvernement a-t-il des questions à adresser au capitaine Gudin ?

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — On pourrait demander au capitaine Gudin si ses souvenirs sont aussi précis.

M. LE PRÉSIDENT. — Faites approcher le capitaine Gudin.

(Le témoin s'approche de la barre.)

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez entendu le capitaine Jung. Maintenez-vous votre déposition ?



M. STREIFF.

M. LE CAPITAINE GUDIN. — Je la maintiens formellement.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez ouvert la lettre ?

M. LE CAPITAINE GUDIN. — Le maréchal m'a tendu la lettre. Nous étions à côté de lui, contre lui, comme nous y avons toujours été pendant la campagne, le capitaine Mornay et moi ; tous deux nous parlons l'allemand, il nous a donné la lettre à traduire, je l'ai traduite, et le maréchal l'a rendue au capitaine Jung pour la porter au général Jarras. Du reste, je n'étais pas seul ; tout l'état-major était là, et peut en déposer. Je maintiens donc formellement ce que j'ai dit.

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'y a plus d'autres observations, monsieur le maréchal ?

M. LE MARÉCHAL BAZAINE. — Voici comment je m'explique ce fait. La traduction verbale de la lettre m'a été faite par le capitaine Gudin, au moment où la lettre m'a été apporté